



Ce que nous avons entendu: Préoccupations soulevées à ce jour concernant le projet Castle

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) s'est engagée à tirer parti de l'information et des connaissances existantes au sujet du projet Castle pour éclairer l'étape préparatoire du processus d'évaluation d'impact fédéral. C'est pourquoi l'Agence prend en compte les avis et commentaires du public sur le projet Castle qui ont été recueillis dans le cadre des processus suivants :

- le processus relatif aux demandes de désignation en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, qui est résumé dans le [Rapport d'analyse](#) de l'Agence;
- le processus d'évaluation environnementale provincial dirigé par le Bureau d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique, dont les grandes lignes se trouvent dans le document provincial [Summary of Engagement](#) (« Résumé de la mobilisation », en anglais seulement).

Les préoccupations soulevées par le public, les groupes autochtones et les autres participants à ces processus ont été résumées dans le tableau « Enjeux soulevés antérieurement » ci-après.

Les questions suivantes peuvent vous aider à déterminer si vous souhaitez fournir des commentaires supplémentaires. Toute information détaillée que vous fournissez peut aider l'Agence à comprendre ce qui est le plus important pour vous. Les enjeux résumés dans le tableau ci-après et tout commentaire supplémentaire que vous souhaitez peut-être formuler seront utilisés par l'Agence pour élaborer un sommaire des questions auquel le promoteur devra répondre lors des prochaines étapes du processus. Nous accueillons avec intérêt tout nouveau commentaire ou toute nouvelle préoccupation concernant le projet Castle.

Nouveaux commentaires

1. Le tableau ci-après décrit-il adéquatement les enjeux qui revêtent la plus grande importance pour vous? Dans la négative, veuillez fournir des renseignements plus précis sur ce qui vous semble être mal indiqué.
2. Outre les enjeux énumérés ci-après, de quelles autres façons pensez-vous que le projet Castle pourrait avoir une incidence positive ou négative :
 - a. sur vous en tant qu'individu, ou votre collectivité?
 - b. sur l'environnement naturel ou les conditions sanitaires, sociales ou économiques?
3. Y a-t-il des nouvelles connaissances précises (histoire, environnement, société, économie, etc.) dont vous aimeriez que l'Agence soit au courant?

Votre participation

4. Comment préférez-vous participer à l'ensemble du processus fédéral? Cela pourrait inclure des considérations particulières compte tenu de la pandémie de COVID-19.
5. Avez-vous connaissance de difficultés qui pourraient vous empêcher, vous ou votre collectivité, d'avoir accès à d'éventuelles possibilités de participation du public concernant le projet Castle (p. ex., des éléments linguistiques, économiques, géographiques, technologiques ou autres)?

Enjeux soulevés précédemment

Élément	Enjeu
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none">• Effets sur la qualité de l'air et répercussions de ces effets sur la santé humaine• Effets sur l'environnement biophysique et sur la santé et le fonctionnement des écosystèmes, entraînant des répercussions sur la qualité de l'air en raison de la poussière et des émissions de gaz à effet de serre
Ressources aquatiques	<ul style="list-style-type: none">• Effets sur les espèces aquatiques, en particulier la réduction de l'abondance de certaines espèces (p. ex., éphémères) et augmentation des concentrations de sélénium et de nitrates dans les tissus
Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre (GES)	<ul style="list-style-type: none">• Répercussions des émissions de GES en amont et en aval, en particulier les émissions de dioxyde de carbone et de méthane• Conséquences des émissions de GES en amont sur la capacité du Canada à respecter ses engagements nationaux en matière de réduction des GES et à atteindre ses objectifs climatiques• Répercussions climatiques des émissions de GES en aval découlant de l'utilisation du charbon extrait• Effets de la déforestation, y compris la perte de puits de carbone
Effets cumulatifs	<ul style="list-style-type: none">• Exploitation du charbon dans la vallée de l'Elk depuis plus de 100 ans ayant entraîné des modifications de l'environnement biophysique et humain, notamment des effets cumulatifs sur les terres, l'eau, les ressources et les peuples autochtones• Importance des évaluations des effets cumulatifs• Effets à long terme et cumulatifs sur la faune et les espèces en péril, y compris les effets sur les corridors de migration et les espèces en péril telles que le grizzli et le pin à écorce blanche• Effets à long terme et cumulatifs sur les poissons et leur habitat, y compris la truite fardée versant de l'Ouest, l'omble à tête plate, le ménomini des montagnes et des espèces plus petites
Répercussions différentes sur des personnes et des groupes représentatifs de la diversité	<ul style="list-style-type: none">• Répercussions différentes en fonction du sexe et du genre pouvant inclure des groupes définis par l'âge, le lieu de résidence, l'ethnicité, le statut socioéconomique, la situation d'emploi ou le handicap par exemple, de diverses manières, notamment :<ul style="list-style-type: none">○ les possibilités d'emploi○ l'accès aux revenus○ l'accès à un logement sûr et abordable○ des indemnités ou des avantages et un investissement accru dans la collectivité locale○ les rôles de prise de décision pour les nouvelles innovations et technologies○ l'accès à des services et à des programmes qui tiennent compte de la perspective, des connaissances et des expériences des individus et des collectivités• Possibilité que le projet crée des inégalités ou exacerbe les inégalités existantes
Conditions économiques	<ul style="list-style-type: none">• Retards causés par les évaluations d'impact sur le calendrier du projet, ce qui a des répercussions sur les revenus d'emploi et la stabilité économique dont dépendent les résidents et leurs familles• Manque de viabilité économique et environnementale à long terme de l'industrie du charbon en raison de la diminution de la demande du marché pour le charbon et de la nécessité de mettre au point des solutions de rechange écologiques et des emplois verts• Perte de valeurs culturelles et touristiques occasionnée par le projet, y compris la réduction de l'accès, les changements affectant les ressources végétales, halieutiques et fauniques, la perturbation de la

qualité visuelle et l'augmentation du bruit

- Changements concernant la population locale, l'emploi, les revenus et les possibilités de formation, et la sécurité des travailleurs
- Risque que l'afflux de main-d'œuvre pour le projet puisse réduire l'accès au logement, aux soins de santé, aux infrastructures et aux services communautaires qui répondent aux besoins précis des personnes, limiter leurs options et potentiellement mettre leur santé en péril
- Possibilité d'infrastructures et de ressources communautaires financées par le promoteur qui amélioreraient la qualité de vie locale et compenseraient les effets du projet

Écosystèmes et végétation

- Perte de biodiversité et effets sur les terres et les zones sauvages écologiquement sensibles
- Perte de prairies critiques et effets connexes pour le mouflon d'Amérique qui hiverne dans les prairies
- Perte de versants de montagne à altitude élevée et effets connexes sur le pin à écorce blanche
- Perte de forêts matures et anciennes et effets connexes sur le grizzli et d'autres espèces

Territoires domaniaux

- Effets sur les corridors de connectivité et conséquences à long terme pour les populations d'espèces sauvages dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses, y compris le parc national Kootenay, un parc national et un corridor de connectivité depuis le parc international de la paix Waterton-Glacier en Alberta et au Montana et le complexe des parcs des montagnes Rocheuses pour les espèces sauvages dont la portée est très vaste, y compris les grizzlis et les carcajous

Poisson et habitat du poisson

- Répercussions sur le poisson et son habitat en raison de l'accroissement des concentrations de sélénium, de nitrate, de sulfate, de nickel et de cadmium et des dépôts de calcite provenant des points de rejet des effluents et des infiltrations provenant du stockage des résidus et des bassins à stériles
- Niveaux de contaminants dans les poissons qui migrent de l'aire du projet vers le Montana qui dépassent les seuils de l'Environmental Protection Agency des États-Unis
- Menaces pesant sur les populations de poissons menacées en aval, notamment la truite fardée versant Ouest, qui s'ajoute aux récents déclin de la rivière Fording près du site du projet, et l'esturgeon blanc
- Dégradation ou perte de l'habitat des poissons et répercussions qui en résultent sur les populations de poissons – l'habitat des poissons comprend le ruisseau Chauncey et ses affluents en raison du défrichement de la végétation pendant la construction, de l'érosion et de la sédimentation, et le ruisseau Kilmarnick en raison des haldes de stériles
- Enquêtes passées et en cours menées par Environnement et changement climatique Canada (ECCC) sur les effets sur la qualité de l'eau et les poissons
- Mort de poissons dans le ruisseau Line et enquêtes fédérales canadiennes en cours concernant les répercussions sur la vie aquatique dans la vallée de l'Elk

Santé humaine et bien-être

- Effets sur la qualité de l'air et répercussions sur la santé des résidents locaux, des touristes et des utilisateurs des lieux à des fins récréatives
- Répercussions sur l'eau potable en raison de l'augmentation du sélénium et des nitrates, des émissions de poussière, du bruit, et des répercussions sur les aliments traditionnels découlant des changements affectant la qualité de l'eau et de l'air
- Préoccupations concernant le maintien de l'emploi local, les possibilités de formation et les fournisseurs locaux pour assurer le bien-être de la collectivité
- Effets sur la santé des peuples autochtones qui exercent des droits autochtones et utilisent les terres et les ressources à des fins traditionnelles, telles que la chasse, la pêche, la récolte de plantes et d'animaux et les pratiques culturelles, dans l'aire du projet

Culture et patrimoine des

- Perte de ressources et de sites culturels, historiques, sacrés et archéologiques en raison du projet

peuples autochtones

- Répercussions sur la culture, la spiritualité et les connaissances traditionnelles des nations autochtones
- Répercussions sur les sites archéologiques et la collecte d'artefacts par les membres des bandes, et à la participation des nations autochtones au travail de surveillance archéologique

Usage courant des terres et des ressources par les peuples autochtones

- Perte d'accès et perturbation sensorielle ayant un impact sur les lieux, les espèces et les ressources de prédilection, ainsi que sur les pratiques privilégiées essentielles à l'utilisation par les Autochtones, à leur langue et à leur identité
- Perte d'accès aux territoires ancestraux à des fins spirituelles, culturelles et de subsistance
- Perte de la possibilité d'exercer des pratiques culturelles, y compris l'enseignement, les activités traditionnelles d'utilisation et de récolte, la pêche, la chasse et la cueillette, tant dans l'aire du projet que dans la zone environnante où les effets du projet peuvent se faire sentir
- Répercussions sur les droits et les pratiques de chasse et de pêche en raison des répercussions du projet sur l'habitat de la faune sauvage, les oiseaux migrateurs, les poissons et leur habitat, ainsi que sur la qualité de l'air et de l'eau
- Répercussions sur la capacité des peuples autochtones à s'adonner à d'importantes pratiques religieuses, juridiques et culturelles
- Répercussions des contaminants dans l'air et de la poussière sur la qualité des aliments traditionnels, y compris les plantes, les baies et le gibier
- Répercussions des changements affectant la qualité de l'eau sur la santé et la qualité des poissons
- Effets cumulatifs dans la région sur les aliments prélevés dans la nature, y compris la qualité de l'eau, la qualité de l'air et les répercussions sur la faune et la flore et leur habitat, en raison de la forte densité des opérations d'extraction de charbon existantes et proposées dans la vallée de l'Elk
- Répercussions sur la capacité des peuples autochtones à récolter des plantes à des fins alimentaires, médicinales et cérémoniales, y compris les tiges, les feuilles, les racines et les baies
- Impact cumulatif de tous les projets dans la région sur la capacité des peuples autochtones à exercer leurs droits maintenant et à l'avenir

Droits ancestraux et issus des traités des peuples autochtones

- Répercussions du projet sur l'exercice des droits ancestraux et issus de traités et sur les pratiques culturelles connexes
- Effets négatifs, notamment sur l'habitat de la faune, les oiseaux migrateurs, le poisson et son habitat, et les habitats sensibles sur le plan environnemental, y compris l'aire d'hivernage du mouflon d'Amérique et l'habitat de la truite fardée versant de l'Ouest, les communautés écologiques menacées, les forêts matures et anciennes et les terres humides, pouvant avoir une incidence sur l'exercice des droits ancestraux et issus de traités ainsi que sur les pratiques culturelles connexes
- Impact cumulatif important et insoutenable de l'exploitation du charbon et des ressources, de l'exploitation forestière et de l'aménagement des terres, et de la modification ultérieure du paysage, diminuant la capacité à exercer les droits ancestraux et issus de traités et le transfert intergénérationnel de la culture, des connaissances, des pratiques et de la langue qui en découle

Oiseaux migrateurs et leur habitat

- Répercussions sur les oiseaux migrateurs, y compris leur habitat, en raison des activités du projet entraînant la destruction, la perturbation et la fragmentation de l'habitat (p. ex., recherche de nourriture, nidification), l'évitement de l'habitat, les perturbations sensorielles et la perturbation et la destruction par inadvertance des individus, des nids et des œufs
- Répercussions sur les espèces d'oiseaux migrateurs qui dépendent des milieux aquatiques actuellement touchés par le sélénium et d'autres polluants (p. ex., embryotoxicité et difformités de la reproduction), notamment le chevalier grivelé, le cincle d'Amérique, l'arlequin plongeur, la paruline des ruisseaux, la grive à collier et la bernache du Canada
- Répercussions sur la voie de migration des montagnes Rocheuses, une zone d'habitat d'importance

internationale pour les oiseaux migrateurs

- Répercussions sur les espèces d'oiseaux migrateurs qui dépendent des prairies, y compris les oiseaux de proie, le pic à dos noir et le pic tridactyle, le grimpereau brun, le pic flamboyant et le troglodyte de Baird, qui sont protégés par la *Loi sur les espèces en péril*

Remise en état

- Réhabilitation inadéquate des sites d'exploitation de la rivière Fording par rapport à la zone d'exploitation minière
- Possibilité que les engagements et initiatives de Teck en matière d'intendance environnementale et de remise en état puissent être suffisants, notamment le plan de qualité de l'eau de la vallée de l'Elk et les investissements dans la recherche et le développement sur la qualité de l'eau
- Avantages des efforts de remise en état proposés par le projet et des technologies d'avant-garde qui seraient compatibles avec les efforts actuels des mines existantes dans la vallée de l'Elk pour remettre en état et réhabiliter les terres touchées par l'exploitation minière

Conditions sociales

- Perte d'accès aux zones utilisées à des fins récréatives
- Effets de la diminution des populations de poissons sur l'industrie touristique locale, y compris le tourisme de pêche à la mouche

Espèces en péril et leurs habitats

- Répercussions sur les espèces en péril visées par la *Loi sur les espèces en péril* fédérale, y compris leur habitat, en raison de la perte, de la modification et de la fragmentation de l'habitat, de la mortalité directe et indirecte, des perturbations sensorielles et de la perte d'habitat fonctionnel et de l'introduction d'espèces envahissantes
- Effets négatifs potentiels sur les espèces en péril dépendantes des prairies à altitude élevée, des versants montagneux à altitude élevée, des corridors de connectivité, des forêts matures et anciennes et des terres humides
- Menaces pour les espèces visées par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et leur habitat, notamment le grizzli (préoccupante), le blaireau d'Amérique (en voie de disparition), le moucherolle à côtés olive (menacée), l'hirondelle rustique (menacée), l'hirondelle de rivage (menacée), le crapaud de l'Ouest (préoccupante) et le pin à écorce blanche (en voie de disparition)
- Menaces pour les populations de poissons menacées en aval, notamment la truite fardée versant de l'Ouest et l'esturgeon blanc
- Efforts et plans de remise en état inadéquats à ce jour pour le projet, à la fois en général et plus précisément l'habitat essentiel des espèces en péril

Durabilité

- Nécessité de mener des projets miniers durables sur le plan environnemental et socialement responsables pour répondre à la demande mondiale actuelle en acier et en matière de développement d'infrastructures durables, telles que les infrastructures d'énergie renouvelable

Effets transfrontaliers

- Effets transfrontaliers aux États-Unis et sur le territoire tribal ancestral des tribus américaines, y compris des taux élevés de sélénium et des répercussions sur les ressources aquatiques de la rivière Elk, du réservoir Koochanusa, de la rivière Kootenai et du bassin hydrographique de Kootenai dans l'Idaho et le Montana
- Effets transfrontaliers du projet aux États-Unis de la pollution de l'eau sur les populations de poissons et l'habitat des poissons en aval du réservoir Koochanusa et dans la rivière Kootenai aux États-Unis
- Effets transfrontaliers sur l'esturgeon blanc dans la rivière Kootenai
- Effets transfrontaliers en Alberta, y compris la pollution par le sélénium, et sur les espèces dont la portée est très vaste et leur habitat dans l'ensemble de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, comme le mouflon d'Amérique, le grizzli et le carcajou
- Effets transfrontaliers du projet dus aux émissions de gaz à effet de serre, y compris la combustion du

charbon produit par le projet

Eau

- Possibilité que les niveaux de nitrates provenant des haldes de stériles soient supérieurs aux directives provinciales et fédérales pendant des décennies après la fin de l'exploitation minière
- Préoccupations concernant la qualité des eaux souterraines et de surface en raison de l'incapacité à capter et à traiter les apports accrus de contaminants tels que le sélénium et les nitrates
- Préoccupations relatives à la quantité d'eau souterraine et de surface en raison de l'utilisation de l'eau dans le projet Castle et des infiltrations d'eau, combinées aux effets asséchants du changement climatique
- Efficacité de l'atténuation des effets sur la qualité de l'eau, y compris les technologies non éprouvées dont l'efficacité n'a pas été vérifiée de manière indépendante, notamment la technologie SRF (remblai de roches saturées), qui n'a pas encore fait ses preuves et pour laquelle il existe peu d'information publique sur sa fonctionnalité et sa fiabilité
- Préoccupations concernant les efforts coordonnés pour améliorer la qualité de l'eau dans la vallée de l'Elk
- Nécessité d'instaurer des mesures de traitement de l'eau fondées sur des données probantes pour assurer un traitement efficace de l'eau
- Préoccupations liées à l'utilisation de technologies non éprouvées pour le traitement de la qualité de l'eau, qui pourraient ne pas être efficaces
- Nécessité d'une transparence, d'une surveillance et d'une application des normes de qualité de l'eau par le gouvernement dans les mines de la vallée de l'Elk
- Non-conformité potentielle aux objectifs de qualité de l'eau du plan de qualité de l'eau de la vallée de l'Elk
- Non-conformité potentielle au Traité des eaux limitrophes
- Préoccupations selon lesquelles les mécanismes de réglementation n'ont pas permis de réglementer de manière adéquate la pollution de l'eau due aux projets miniers actifs dans la vallée de l'Elk
- Préoccupations selon lesquelles le système réglementaire provincial ne protège pas suffisamment le bassin hydrographique

Terres humides

- Effets sur les terres humides le long de la rivière Fording et du ruisseau Kilmarnock par la construction et les changements affectant la qualité de l'eau, y compris la perte, la réduction, la modification et le changement de la fonction des terres humides
- Effets sur les communautés et les fonctions écologiques des terres humides, affectant ainsi également la disponibilité et la qualité des habitats des terres humides pour les oiseaux migrateurs et autres espèces sauvages